

Gatineau, le 13 février 2006

### CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau C-408  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-07-01-00170-03  
200134283

Objet : Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 22 décembre 2005 et reçue le 4 janvier 2006, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploiter une sablière, portant le nom Site 31G13-021, sur une superficie maximale de 43 000 mètres carrés. Le projet se situe sur les lots 14 et 15, rang XII, canton de Hincks dans la MRC La Vallée-de-la-Gatineau. L'exploitation s'effectuera en tout temps au-dessus de la nappe phréatique.

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7610-07-01-00170-03  
200134283

Le 13 février 2006

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée et signée le 22 décembre 2005 par M. André Ouellet, ingénieur, 11 pages, 2 annexes et 1 plan ;
- Lettre datée du 6 février 2006, reçue le 10 février 2006 et signée par M. André Ouellet, ing., 1 page et 1 annexe.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents. En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



MD/FK/jr

Marc Dubreuil,  
Directeur régional de l'analyse et  
de l'expertise de l'Outaouais